

<http://www.snetap-fsu.fr/Saint-Pouange-preavis-de-greve-pour-le-1er-juin-2017.html>



Saint Pouange : préavis de grève pour le 1er juin 2017

- En Région -

Date de mise en ligne : mercredi 24 mai 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Paris, le 24 mai 2017

A Monsieur P.VINCON - Directeur Général([DGER](#))(19 avenue du Maine)(75 015 PARIS)

Objet : dépôt d'un préavis de grève au [LEGTA](#) de Saint Pouange

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, le SNETAP-[FSU](#) dépose à la demande des Personnels du lycée agricole de Saint Pouange un préavis de grève pour le jeudi 1er juin 2017.

Suite à la rénovation du bac pro CGEA, la [DRAAF](#) Grand Est a décidé unilatéralement que le [LEGTA](#) de Saint Pouange dans l'Aube passerait à la rentrée scolaire 2017 d'une classe actuellement composée de 2 sections, l'une en Production Animale, l'autre en Production Végétale, à une classe sur un seul support imposé : Polyculture-élevage.((Parallèlement à cela, les Personnels ont appris, de manière fortuite, que le lycée privé de Sainte Maure, concurrent distant de quelques kilomètres seulement, ne serait lui pas impacté par la rénovation de la même manière, se voyant octroyer l'ouverture de 2 classes avec les 2 supports : Polyculture-élevage et Grandes Cultures.((

Les Personnels et le SNETAP-FSU considèrent que les orientations prises par le DRAAF-[SRFD](#) doivent impérativement être revues et ce pour 3 raisons concomitantes :

1. il va de soi que le déséquilibre engendré entre le lycée public de Saint Pouange et le lycée privé de Sainte Maure serait désastreux : désormais, tous les élèves issus des plaines champenoises, c'est à dire la moitié nord du département, soit une large partie de l'actuel bassin de recrutement de Saint Pouange sur cette filière, n'aurait plus d'autres choix que de s'inscrire dans le Privé.

Ce mépris à l'égard du Service Public est inacceptable.((

2. Ces orientations ont été arrêtées par la seule volonté de l'autorité académique, faisant fi de toutes instances régionales telles que le [CTREA](#) et le CREA, où ces différentes déclinaisons n'ont jamais été divulguées.

Or, ce sont bien ces instances qui sont à même de participer (consultation pour avis), sur proposition des conseils d'administration des établissements, à la prise de décision dans le cadre de l'exercice « structures » de la carte de formation de la région (classes comme sections).

De telles pratiques, bafouant le dialogue social, sont totalement condamnables et contradictoires avec vos assurances, Monsieur le Directeur Général, en la matière.(

3. Enfin et surtout, la [DGER](#) n'a jamais indiqué que la rénovation du bac pro CGEA devait se traduire par des modifications d'orientation des différents établissements.

En effet, la DGER interrogée par le Snetap à la CPC du 18 novembre 2016, répondait par la voix de la cheffe du

Saint Pouange : préavis de grève pour le 1er juin 2017

bureau Madame LONCLE " que l'administration a fait le travail théorique pour la rentrée 2017 : les établissements qui ont une seule option du CGEA auront un CGEA avec un support de formation correspondant à l'option.

Les établissements qui ont actuellement deux options, sauf s'ils souhaitent faire évoluer leur offre, auront la possibilité de mettre en oeuvre les deux supports de formation dans des sections distinctes ou dans des classes distinctes (...).

"(Ces propos ont par ailleurs été confirmé par Michel LEVEQUE responsable de la sous-direction [POFE](#), il " comprend que l'ambiguïté vient du fait que certains établissements vont devoir se repositionner, mais la liberté de conserver les deux supports reste".

Bref, la suppression de section ou classe correspondant à une option demeure une décision de structures.

Or, à aucun moment la représentation des personnels dans les instances régionales du Grand Est pas plus que dans le CA de Saint Pouange n'ont eu à étudier un positionnement sur une section au lieu des deux qui précédaient.

Cette décision unilatérale du DRAAF est un déni de démocratie sociale contraire au dialogue renforcé recommandé par la DGER dans le 6ème Schéma National des Formations, comme dans les notes de service préparatoires aux rentrées 2017 comme 2018.

Monsieur le Directeur Général, vous l'aurez compris, le SNETAP-FSU demande une intervention en urgence de votre part, afin que les consignes pourtant très claires données au niveau national (et qui avaient fait l'objet d'une note dédiée de la sous-direction POFE aux autorités académiques) s'appliquent dans le Grand Est y compris et que l'autorité académique révise sans délai ses orientations, afin que les établissements concernés ne pâtissent en aucun cas de cette situation regrettable au niveau des recrutements en cours.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

(Frédéric Chassagnette,
Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU